Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070123-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/23 :
Cession du modulaire du gymnase à la commune de Locmariaquer
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Jean-Pierre LAURENT
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 21 - Pouvoirs : 5 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 21 conseillers municipaux présents

---

En 2022, la commune a acheté d'occasion un modulaire qui a été installé près du gymnase Michel Pommois.
Ce local, destiné à être mis à disposition des associations locales, n'a jamais trouvé son utilité.
Les travaux d'extension à venir du gymnase rendent sont déplacement obligatoire. Là encore, aucune solution de nouvel emplacement n'a été trouvée. Il a donc été décidé de le mettre en vente.
La commune de LOCMARIAQUER s'est déclarée intéressée pour un prix de 5000 €, tous les frais de démontage et de transport étant à sa charge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la cession de ce modulaire au prix de 5000 €,**
- **DIT que l'ensemble des frais inhérent à cet enlèvement (démontage de la climatisation, désolidarisation du sol, transport) sont à la charge de la commune de LOCMARIAQUER,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN